

Chômage : Écolo veut supprimer le statut de cohabitant

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites contre les femmes, le coprésident d'Écolo lance un appel

Dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination des violences faites contre les femmes, le coprésident d'Écolo, Jean-Marc Nollet lance un appel. Dans un objectif d'individualisation des droits sociaux, il propose de supprimer le statut de cohabitant au niveau des allocations de chômage.

Jean-Marc Nollet, vous avez choisi cette date du 25 novembre pour lancer un appel à l'individualisation des droits sociaux. Pourquoi ?

Cette année, il y a déjà eu 20 féminicides. Et une femme sur quatre est victime de violences conjugales. Il n'existe pas de petites violences et on ne peut pas banaliser ou minimiser le harcèlement ou la privation de biens dans le couple. J'ai visité à Liège le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion. J'ai vécu une soirée de rencontres avec des professionnels et j'ai pu écouter les témoignages de femmes passées par cette structure. Ces témoignages montrent combien ces femmes ont pu retrouver leur liberté et leur dignité. Elles étaient victimes de situations de domination qui n'étaient parfois pas physiques, mais simplement psychologiques ou encore économiques.

Concrètement, que proposez-vous pour aider ces personnes ?

C'est en 1981, pour des raisons budgétaires temporaires, qu'on a instauré un statut de cohabitant au niveau du droit au chômage.

Aujourd'hui, il faut se rendre compte de l'impact de ce

choix. Quand un chômeur isolé reçoit 1 100 €, un cohabitant n'en reçoit que 565 €.

Et vous estimez donc que cela n'aide pas les victimes se trouvant dans une situation de dépendance économique...

Exactement. Chaque personne devrait avoir son propre statut et ne pas dépendre de la situation qu'elle vit avec son conjoint. J'estime qu'il s'agit d'une violence symbolique où l'on dévalorise la femme, car elle est considérée comme une personne à charge alors qu'elle a cotisé autant que son conjoint pour obtenir ce droit.

Écolo en fera une priorité dans la perspective des prochaines élections en 2024.

Il s'agit de répondre positivement à l'appel lancé par toute une série d'associations. Et nous leur répondons que nous serons leurs partenaires sur le chemin de l'égalité. Nous avancerons vers cette individualisation des droits sociaux, en commençant par supprimer le statut de cohabitant au niveau du droit au chômage.

Pour faire simple, avec le système que vous préconisez, chaque chômeur aurait donc droit

aux mêmes montants ?

Oui. Et ce principe doit pouvoir aussi s'envisager, dans un second temps, pour le revenu d'intégration sociale.

Budgétairement, est-ce crédible dans une période où l'État belge compte ses deniers ?

L'individualisation des droits au chômage coûterait de 2 à 2,5 milliards d'euros. Or, la lutte contre la fraude fiscale pourrait rapporter dix fois plus. Notons que la Vivaldi a déjà commencé le travail sur

l'individualisation des droits avec le nouveau statut d'artiste, le statut des personnes handicapées, les aides accessibles aux réfugiés ukrainiens ou encore le chômage corona.

La lutte pour les droits des femmes faisait partie des priorités d'Écolo en 2019. Quel bilan tirez-vous de votre participation du gouvernement ?

J'éprouve une fierté par rapport au travail réalisé par Sarah Schlitz, notre Secrétaire

d'État à l'égalité des genres, avec le ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne. La Belgique est le premier pays de l'Union européenne à se doter d'une loi « Stop Féminicide ». Elle permet de définir le féminicide, de collecter des relevés avec exactitude et de donner de nouveaux droits pour protéger les victimes.

Le féminicide ne fait pas pour autant son entrée dans le nouveau code pénal...

Oui, mais il y a des débats d'ordre juridique sur cette question. Ici, de nouveaux droits sont donnés aux victimes. C'est quelque chose que nous avions voulu inscrire dans l'accord de gouvernement et que Sarah Schlitz a réussi à traduire. Enfin, il ne faut pas oublier l'augmentation du nombre de centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles. Il y en avait trois en 2019. À l'été 2023, la Belgique en comptera dix.

INTERVIEW : GUILLAUME BARKHUYSEN



© JACQUES DUCATEAU

Écolo participera dimanche à la manifestation contre les violences faites aux femmes, derrière le slogan « Pas une de plus ».

Nucléaire : « Ce que demande Engie est inacceptable »

Depuis plusieurs mois, le Premier ministre Alexander De Croo (Open Vld) et le ministre de l'Énergie, Tinne Van der Straeten (Groen) négocient avec Engie la prolongation de deux réacteurs pour une durée de dix ans. Si un accord était attendu pour la fin de l'année, les discussions semblent patiner. « C'est effectivement tendu, mais ce que demande Engie est inacceptable », analyse Jean-Marc Nollet. « En clair, Engie veut faire payer ses déchets par les citoyens. Or les Belges ont déjà payé, via leur facture d'énergie. Le message est très clair. Il n'y

aura aucun cadeau. Le gouvernement, dans son ensemble, a validé la réponse donnée à Engie. L'opérateur doit payer le traitement des déchets, car le principe de pollueur-payeur doit s'appliquer, y compris pour les déchets les plus radioactifs. Nous serons inflexibles. Si Engie ne comprend pas le message, le code de droit économique nous donne les outils nécessaires pour répondre à la crise dans son livre XVIII. » Jean-Marc Nollet fait référence aux lois encadrant les instruments de gestion de crise. Et parmi ceux-ci figure la réquisition. G.BARK.